

A Nimègue le 15.^e d'Aoust 1694.

Mon Fr.^e apprit hier que de ses Lettres écrites à M. le Duc de Buillon auroient esté interceptées, et fut fort en peine d'une des dernières, où il y avoit chose de beaucoup d'importance. mais aujourd'hui, celui qui en avoit esté le porteur est revenu avec réponse^{du 13^e} dans laquelle il n'y a point nouvelle que peu de paroles qui ne disent rien, que ce qui s'est vu, et n'est rien de plus:

Depuis ma dernière du 8.^e il ne s'est rien passé de nouveau; M. de Balazou estant toujours logé à Lonackin, où l'on attend dans deux jours M. le Marquis d'Aytona: M. le Duc de Lerma à Montracken, M. le Marquis de Salsada à Aymal; M. le Comte Jan à Valckenbourg: M. de Rouvroy à Birck, où il se fortifie tant qu'il peut, et plus que d'un retranchement ordinaire.

Tout cela sont vaines de plusieurs adieu venir par ci devant, et l'homme mesme, qui a passé par le quartier du Marquis à Lonackin (où Balazou commande en son absence) n'y a rien remarqué d'importance: dit seulement, que comme ce quartier, estant des plus proches de la ville, et est éloigné d'une lieue de chemin, il n'y a rien qui ressemble à la façon d'un siège. de retranchement il n'y a rien que ci et là de peu de force: et à la ville les portes sont tout le jour ouvertes, comme s'il n'y avoit personne au tour.

S. Fr.^e a reçu aujourd'hui l'Infanterie à Mook et y a dit.

D'ordres on mande que Monsieur de Janin le M. d'Aytona s'habille pour s'adresser à M. le Duc de Buillon, sans que personne sçavoir s'en soit en ce genre: que Monsieur de Janin y est descendu, et a toujours une Comp.^e d'Infanterie à sa gauche, qui fait son Escorte pour en avoir l'usage: d'ailleurs à M. de Janin 49. hommes d'Escorte, de 20000. francs d'argent comme aux autres 30. d'ailleurs pour s'adresser à M. le Duc de Buillon et s'adresser.

Amsterdam le 22. 7. 1781.

Le foy: approuve par le Roy le 22. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781.

Le foy: approuve par le Roy le 22. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781.

Le foy: approuve par le Roy le 22. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781.

Le foy: approuve par le Roy le 22. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781.

Amsterdam le 22. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781. et par le Parlement le 23. 7. 1781.